

## **Bourse d'Etudes Supérieures**



Tous les salariés qui ont un ou plusieurs enfants suivant des études supérieures peuvent solliciter auprès de notre Caisse de Prévoyance, MEDERIC, l'obtention d'une bourse d'études pour chacun d'entre eux.

Les modalités et conditions d'octroi sont consultables à l'adresse suivante :

[www.malakoffmederic.com/particuliers/nos-reponses/action-sociale/aides-aux-etudes/](http://www.malakoffmederic.com/particuliers/nos-reponses/action-sociale/aides-aux-etudes/)



*L'inFO utile*